

analyse et réinformation cellulaire ©

thérapies complémentaires

compétences transversales

**Jean-Pierre Farel**

Psychothérapeute  
Conférencier

contact :

Centre Aquitaine-Médoc  
Hernan  
33340 St Yzans de Médoc

tél :  
(33) 06 79 66 77 41  
(33) 05 56 09 14 08

e-mail :  
info @ arc-energie.com

Jean-Pierre Farel  
37000 Tours  
SIREN : 398 162 222  
APE : 851 G

# 2007

## demande d'inscription

### Module

#### **Symbolisme du Tarot en Psychologie**

Dates séminaire 1 : **29 et 30 septembre 2007**

Dates séminaire 2 : **3 et 4 novembre 2007**

Dates séminaire 3 : **1 et 2 décembre 2007**

### Participant

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP / Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Mobile \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

### Facturation

Société

Indépendant

Particulier

Raison sociale \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP / Ville \_\_\_\_\_

No TVA \_\_\_\_\_

**Toute inscription doit faire l'objet d'un acompte de 30 %**

### Règlement

**270 €** pour un module comportant deux séminaires

### Mode de règlement choisi :

**chèque** libellé à l'ordre de « arc-energie jpf »

**virement bancaire** sur facture

Avec mon inscription, je soussigné certifie avoir lu les conditions générales figurant page 2, que j'accepte :

Lieu / date

Signature

Cachet

### Prérequis

Avec sa signature, la personne souhaitant s'inscrire déclare être praticien de santé qualifié ou en formation.

## Informations générales

### Contact

- o **Tél** (33) 06 79 66 77 41  
ou (33) 05 56 09 14 08
- o **mail** : info @ arc-energie.com

### Inscriptions

Courrier et chèques doivent être envoyés à

Jean-Pierre Farel  
arc-énergie Michel Larroche  
Centre Aquitaine-Médoc  
1, chemin de Hernan  
33340 St Yzans de Médoc / France

### Lieux de formation

- o au Centre d'accueil séminaires Adèle Picot  
39 rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris  
sous réserve de modifications

### Horaires de formation

sous réserve de modifications

- o Samedi: 9h00 à 18h00
- o Dimanche : 9h00 à 16h00

### Confirmation d'inscription

- o Un accusé de réception de la demande d'inscription sera adressé au stagiaire par mail ou courrier à réception de son inscription et de son règlement, la confirmation du séminaire sera envoyée au plus tard 10 jours avant la formation.

### Facturation

- o Envoi d'une facture à réception de l'inscription et de l'acompte, au plus tard à réception du règlement

### Prérequis

- o La formation s'adresse essentiellement aux professionnels de la santé qualifiés ou en formation

### Exclusion

- o Toute personne dont le manque de connaissances de base ou des propos portant atteinte à des personnes, gêneraient les cours, peut être exclue par l'enseignant de plein droit sans que cette exclusion n'ouvre droit à remboursement.

## Conditions générales

### Prix et règlement

- o Le prix pour le module de six jours répartis sur trois séminaires de deux jours s'élève à 900,00 €.
- o Les prix pour les cours sont exonérés de la TVA conformément aux dispositions de la loi française, CGI, art. 261-4.-4°-b et au DBI 3 A-3125 no 60 à 64.
- o Le prix du séminaire n'inclut aucun support technique, ni prestations d'hébergement ou de restauration.
- o Tout séminaire ou module commencé est dû dans son intégralité, de même lorsque le participant inscrit ne s'est pas présenté.
- o **Pour les modules de trois séminaires indissociables, les trois séminaires doivent être réservés en même temps.**
- o Pour les réservations, un acompte non remboursable de 30 % soit 270,00 € doit être versé à la réservation, le solde est exigible dix jours avant le début du premier séminaire et doit être réglé au plus tard au début du premier cours.
- o En cas de désistement ou de non présentation à un séminaire, l'intégralité de l'acompte versé sera facturé à titre de frais de dossier.

### Annulation et report

- o Tout séminaire peut être ajourné par arc-énergie Michel Larroche si le nombre de participants inscrits est pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement des cours.
- o La décision d'un report de séminaire est communiquée aux participants inscrits 10 jours au plus tard avant la date de début de formation.
- o En cas d'annulation ou de report du fait de l'organisateur, la totalité de l'acompte sera restituée à moins de servir, à la demande du stagiaire, à la réservation d'un autre séminaire.

### Documents contractuels et litiges

- o Toute inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente sauf dérogation expresse d'arc-énergie Michel Larroche.
- o Chaque module ou niveau de formation donne lieu à l'émission d'une attestation de participation valant convention simplifiée.
- o La responsabilité de Jean-Pierre Farel vis-à-vis du client, comme de toute personne qu'il aurait chargé de l'exécution des travaux administratifs, ne saurait excéder le montant payé par le client à Jean-Pierre Farel « arc-energie jpf » au titre des présentes conditions.
- o Le contrat est régi par la loi française, tout litige non réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux de Bordeaux seuls compétents.